

# Compte rendu de la Commission Parents ALSH

## Du 11 octobre 2011

### Introduction :

Cette réunion aujourd'hui et maintenant :

Elle s'inscrit dans un contexte particulier de vie associative de la MJC 21 soumise à différents événements :

↳ Changement de direction à la MJC

↳ Renouvellement d'agrément administratif qui nécessite qu'on s'interroge sur nos pratiques (répond-on aux besoins et aux envies des familles que l'on vise ?)

↳ Réflexion sur les locaux de l'accueil de loisirs au sein de la CCL – projet à l'étude sur Verrières

De plus, il est essentiel pour nous d'avoir votre avis sur les actions et les projets qui vous concernent.

### Notre dénominateur commun parents et MJC : vos enfants.

Ce qui motive généralement les parents à utiliser l'ALSH :

↳ Pour certain parents, l'ALSH répond à un besoin de mode de garde avant tout. Pour autant, la majeure partie d'entre vous restez vigilent et regardant quant à la qualité des animations proposées.

↳ Pour d'autres, c'est donner la possibilité à vos enfants de partager des temps de loisirs avec leurs copains, plutôt qu'ils s'ennuient à la maison

Pour nous c'est tout à la fois :

C'est-à-dire :

↳ **Répondre au mieux à vos besoins de mode de garde** en adaptant nos horaires d'accueil et les services proposés (restauration, transport, temps d'accueil échelonnés, etc)

↳ Mais c'est aussi et **surtout un projet éducatif**. Nous défendons des valeurs de laïcité, de citoyenneté, de tolérance, d'ouverture au monde, de découverte de l'environnement, globalement à la MJC et tout particulièrement dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Nous ne faisons pas que « garder » vos enfants, nous essayons de faire passer des choses, des messages, des apprentissages d'ordre sociaux... c'est ce que l'on appelle dans notre jargon professionnelle la chaîne éducative et dans cette chaîne nous sommes le « tiers-éducateurs », complémentaire de l'école et de la famille... nous ne sommes pas l'éducation familiale, nous ne sommes pas l'éducation nationale, **nous sommes l'éducation populaire**.

La famille est le socle éducatif de l'enfant dans la construction de sa personnalité, son ouverture vers l'extérieur, lien familial, etc...

L'école c'est les apprentissages, les savoirs, les fondamentaux, les clés pour comprendre le monde qui nous entoure...

Pour nous, association d'éducation populaire, c'est le lien social, la solidarité entre tous, l'apprentissage de la vie en collectivité, la formation citoyenne tout au long de la vie.

**Remarque d'ordre générale :** Ce qui convient aux parents aujourd'hui, c'est de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour l'ensemble des services concernant les enfants. Les choses sont lisibles et paraissent claires, un seul dossier d'inscription, un seul lieu, un ensemble de service toute l'année pour les enfants et les adultes.

Plus concrètement, le projet d'aménagement d'un ALSH à Verrières interroge les parents présents.

Plusieurs remarques ont été formulées par un ou plusieurs parents présents ou représentés (Voir le tableau en page intérieure).

Mr Mesmin, président de la Communauté de Communes du Lussacois a apporté quelques éléments de réponses.

### Notre sollicitation vis-à-vis des parents :

- ↳ Décortiquer les différents points d'organisation de l'accueil de loisirs pour vérifier s'ils conviennent, et ainsi apporter votre contribution à la rédaction du prochain projet éducatif,
- ↳ Vous associer à la réflexion sur les locaux de l'accueil de loisirs,
- ↳ Vous proposer de nouveaux projets, dans le cadre de l'ALSH permettant de faciliter le lien parents/ enfants.

Ce pourrait être des tables rondes sur les questions d'éducation, des temps de loisirs parents/enfants ... En fait, des actions qui nous permettent de vous ouvrir nos portes pour que vous sachiez ce qui se passe au sein de la MJC et plus particulièrement de l'ALSH, des actions qui nous permettent également d'échanger et de partager des moments, des discussions pour le bien être de vos enfants.

**Alors pour participer à ce chantier, nous vous convions à la prochaine rencontre ouverte à tous**

**le samedi 19 novembre de 10h à 12h à la MJC**

Les enfants sont les bienvenus, des activités leurs seront proposées par Maxime et Corinne.

Remarques des parents	Réponse de Mr Mesmin	Complément d'information MJC
<p><b>1<sup>ère</sup> remarque :</b></p> <p><b>Pourquoi Verrières ?</b> Alors que géographiquement cela ne paraît pas logique ni cohérent par rapport aux utilisateurs de l'accueil de loisirs d'aujourd'hui (40% des familles utilisatrices de l'ALSH habitent Lussac).</p>	<p>Pour des questions d'équilibre territorial.</p> <p>La répartition des services se pense de façon communautaire. Le Pôle enfance (future crèche) va voir le jour à Lussac, et dans ce cadre-là, l'accueil de loisirs pourrait s'envisager à Verrières, qui en a manifesté le souhait.</p> <p>En effet, suite à l'appel lancé en début d'été auprès de toutes les communes de la CCL, après que la commune de Lussac ait fait savoir qu'elle ne serait plus en mesure d'accueillir l'ALSH, seule la commune de Verrières s'est proposée pour accueillir le centre de loisirs.</p> <p>De plus, Verrières a un projet d'agrandissement de son espace scolaire et périscolaire et se propose donc d'intégrer à sa réflexion la possibilité de construire des bâtiments partagés pour l'accueil de loisirs.</p> <p>Pour finir, la répartition géographique des familles utilisatrices du service peut évoluer (attrait d'un équipement neuf, installation de nouvelles familles avec l'ouverture du contournement de Fleuré, nouvelle organisation du transport, etc)</p>	<p>La perspective de ce projet réglerai en partie la problématique majeure du centre de loisirs aujourd'hui : l'aménagement/ déménagement de locaux provisoires à chaque période de vacances scolaires. Ce qui devient de plus en plus contraignants, demande beaucoup d'énergie pour les professionnels et les bénévoles à chaque fois.</p>

<p><b>2<sup>ème</sup> remarque :</b></p> <p><b>La MJC est-elle associée</b> à la réflexion sur le projet de construction ?</p>	<p>C'est un projet de la commune de Verrières concernant la partie « agrandissement de l'école » et ce dernier n'est, à ce jour, qu'au stade d'étude. Mais l'ensemble des partenaires sont associés dont la CCL pour la partie qui pourrait la concerner, à savoir la mutualisation de locaux pouvant héberger l'ALSH.</p>	<p>Oui, la MJC est associée. Nous avons rencontré une architecte conseil de l'Agence Technique Départementale pour lui exposer nos besoins, la réglementation inhérente aux accueils de loisirs, etc, durant l'été. Elle a d'ailleurs visité l'ALSH à l'école de Lussac pour se rendre compte d'une certaine réalité. Nous avons également été invités au dernier conseil municipal de Verrières pour contribuer à la 1<sup>ère</sup> étape de validation des besoins recensés.</p>
<p><b>3<sup>ème</sup> remarque :</b></p> <p><b>Et le taxi ?</b> L'organisation actuelle ne pourra pas absorber la totalité de la demande si tous les habitants de Lussac venaient à utiliser le taxi ! Et puis ça risque de coûter cher ? Y aura-t-il une répercussion du coût sur les familles ?</p>	<p>A ce stade, cette question n'a pas encore été évoquée dans le détail, mais la CCL continuera de participer aux frais de transport des enfants accueillis au CLSH, comme elle le fait déjà aujourd'hui, sous des formes qui restent à définir. L'accueil de loisirs investirait des locaux municipaux on pourrait imaginer que la CCL paie une sorte de loyer pour l'utilisation des espaces destinés à l'ALSH, mais là encore, rien n'est concrètement arrêté. Sur le principe, les partenaires financiers traditionnels comme la CAF semblent a priori intéressés par ce projet porté par la commune de Verrières.</p>	
<p><b>4<sup>ème</sup> remarque :</b></p> <p>Si l'accueil de loisirs part à Verrières, <b>qui le gèrera ?</b> Est-ce que ce sera toujours la MJC ?</p>	<p>L'hypothèse de retirer la gestion de l'Accueil de loisirs de la MJC n'a jamais été évoquée et il n'y a aucune raison à cela. Concernant le futur pôle Enfance de Lussac, le problème était différent et est en train de se régler.</p>	<p>C'est vrai qu'il y a eu un précédent avec le pôle enfance.</p>

**5<sup>ème</sup> remarque :**

**L'accueil de loisirs le mercredi ?**

Est-ce qu'un jour cela pourrait être envisagé ? Des parents excusés ce soir, ont fait passer le mot sur cette question.

Il est difficile de trouver un mode de garde sur le secteur juste pour le mercredi que ce soit une nounou ou une baby sitter à domicile.

Une expérimentation a déjà eu lieu il y a quelques années mais cette dernière n'avait pas été concluante.

Plusieurs éléments pour évaluer cet échec :

\*Démarrage en novembre ; or les parents ont généralement trouvé une solution de garde ou

d'aménagement de leur temps de travail à cette période, même si une étude préalable auprès des familles laissait supposer que les utilisateurs seraient beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'ont été en réalité.

\*Période d'expérimentation courte (novembre- février) mais le coût du service proportionnellement au nombre d'enfants concernés n'était pas tenable.

Il y a également beaucoup de propositions d'activités sportives, culturelles, artistiques le mercredi après midi ; le centre de loisirs ne doit donc pas rentrer en concurrence avec ces associations qui contribuent aussi à la richesse et au dynamisme du Lussacois.

Pour finir, il faut également être vigilant à l'évolution des rythmes scolaires... il semblerait que des modifications soient envisagées avec un retour de la classe le mercredi matin. Mais sur ce point aujourd'hui aucune information officielle n'est communiquée par le ministère de l'Education Nationale.

Il faut rappeler que l'organisation d'un accueil de loisirs est soumise aujourd'hui à un grand nombre de règles définies par la CAF, les ministères, etc, dont la notion de taux d'occupation : c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'enfants accueilli par rapport à la capacité d'accueil déclarée.

Nous avons également des contraintes de coûts moyen/ enfant et par heure... Si on ne respecte pas ces critères, c'est à la collectivité d'en assumer le coût... ce n'est donc pas une chose simple que de faire de nouvelles propositions.

Nous ne sommes pas opposés à l'idée de relancer une expérimentation en prenant en compte les éléments d'évaluation du précédent essai mais cela ne pourra pas se mettre en place sans l'aval de la collectivité.

Pour information, il existe 2 accueils de loisirs le mercredi, à Verrières et à Lhommaizé.

Tout d'abord, rappelons que la

**6ème remarque :**

**Et qu'en est-il des enfants de moins de 4 ans ?**

Aujourd'hui, certaines familles sont obligées de mettre leurs enfants à Valdivienne ou à Montmorillon parce qu'à Lussac les enfants de moins de 4 ans, scolarisés en maternel, ne sont pas accueillis.

MJC doit régulièrement faire contrôler ses locaux utilisés pour l'accueil des enfants. En fonction des âges, il y a plusieurs agréments. En l'occurrence pour les enfants de moins de 6 ans, c'est le conseil général – par l'intermédiaire du médecin de PMI (protection maternelle infantile) qui délivre l'agrément. Les locaux, le projet pédagogique et les conditions d'encadrement sont des points essentiels. Par ailleurs, historiquement la demande des familles sur ce point était anecdotique. C'était donc un choix que de ne pas accueillir les tout-petits sans pouvoir garantir des conditions optimales. Mais nous avons bien entendu cette nouvelle demande des familles de plus en plus importante et nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises avec la CCL. Il est nécessaire aujourd'hui pour nous de vérifier de façon objective cette demande (combien de familles concernées, combien d'enfants, à quelle période ?) et d'en évaluer les conséquences financières, car cela nécessitera forcément un encadrement supplémentaire. Et avec le projet de construction à Verrières, nous espérons bien que cette donnée sera prise en compte.